

Chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **88 (1937)**

Heft 2

PDF erstellt am: **06.10.2022**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

qu'elle s'efforce de préparer et de mettre en vente les graines forestières suivantes :

Graines d'épicéa récoltées (selon contrôle), entre 1050 et 1550 m d'altitude. Les cônes proviennent des plus beaux peuplements du Prätigau et ont été récoltés sous la surveillance du personnel forestier. L'extraction des graines et leur expédition ont lieu aussi sous ce contrôle.

Graines d'épicéa et de mélèze, récoltées entre 1200—1600 m d'altitude, soit dans les forêts des communes de Münster, Santa-Maria et Valcava.

Graines de mélèze, récoltées entre 1400—1800 m d'altitude, dans les forêts communales de Fuldera et de Cierfs. D'autres l'ont été entre 1000 et 1200 m.

Graines de l'aune blanc, de l'arolle et du pin rampant, récolte de l'année dernière.

D'après un premier rapport de la Station fédérale du contrôle des graines, à Oerlikon, on peut garantir un pourcent de germination très élevé.

Nos prix-courants seront expédiés dans le courant de janvier.

Prière d'adresser la correspondance à la direction de la Waldsamenausklenganstalt, à Münster (Grisons).

(Tr.)

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole forestière. *Distinction.* Les autorités de l'Ecole polytechnique viennent de décerner le doctorat en sciences naturelles à Monsieur *Werner Nägeli*, de Horgen (Zurich), assistant à notre Institut de recherches forestières, sur le vu d'une dissertation concernant le némate de l'épicéa (*Lygaeonematus pini* Retz). Cette belle publication, qui résume le travail assidu de plusieurs années d'études, vient de paraître au dernier cahier des « Annales » du dit Institut. Elle sera analysée dans un des prochains fascicules du *Journal*.

Nos félicitations bien cordiales au nouveau docteur !

— *Conférences forestières.* Notre Ecole vient d'inaugurer une série de quelques conférences données par des praticiens, des assistants et des élèves du cours supérieur. Leur but est d'établir un contact plus étroit, durant les études déjà, entre praticiens et le personnel de nos deux instituts forestiers.

La première eut lieu à l'Ecole forestière, devant une nombreuse assistance, le mercredi 13 janvier. Le conférencier, M. *F. Haas*, inspecteur forestier communal, à Olten, avait choisi ce sujet : « *Les Carpathes orientales* (Pologne); souvenirs de mon activité dans les mon-

tagnes herzuliennes. » Ayant passé quatre ans dans les forêts de cette région, occupé à la surveillance d'exploitations forestières, il a su brosser un tableau très vivant de la région en cause, de ses forêts et aussi de sa population, le tout enrichi de nombreuses projections lumineuses qui furent un vrai régal pour l'œil. H. B.

Cantons.

Grisons. Monsieur *Th. Meyer*, adjoint de l'inspecteur forestier cantonal, à Coire, vient de prendre sa retraite après 41 ans d'activité au service du canton des Grisons; il était en charge comme adjoint depuis 1910.

Son successeur, qui entrera en fonction le 1^{er} avril 1937, a été choisi en la personne de M. *Hans Jenny*, inspecteur forestier d'arrondissement à Coire.

Précédemment, le titulaire de ce poste d'adjoint était, en même temps, l'inspecteur forestier du 1^{er} arrondissement. Aux termes du statut de l'organisation actuelle, en vigueur depuis deux ans, l'adjoint est dispensé de cette charge; il doit tout son temps à ses fonctions d'adjoint et de collaborateur du chef du service forestier cantonal.

BIBLIOGRAPHIE.

Société vaudoise de sylviculture. Agenda forestier et de l'industrie du bois 1937. — Editeur : V. Porchet & C^{ie}, à Lausanne. Prix : 2,75 fr.

Il nous eût été agréable, à la fin de 1936, de recommander à ceux de nos lecteurs qui ne le connaîtraient pas encore, l'acquisition de cet utile agenda, qui vient d'entrer dans sa 30^{me} année. Tout comme les années précédentes, nous l'aurions fait volontiers dans le premier cahier de l'année.

Si tel n'a pas été le cas, la faute en est à l'éditeur précédent qui, ainsi que nous l'apprenons de source sûre, a par trop omis de s'en occuper à temps. Par sa négligence surtout, l'édition 1937 n'a pu être mise en vente que vers le 10 janvier, soit trop tard. A cela, vient s'ajouter le fait qu'il n'a été tenu nul compte des modifications décidées par le comité de la Société vaudoise de sylviculture, dans le désir de mettre l'Agenda au point. Et, pourtant, le manuscrit relatif à cette refonte (débit des bois et bibliographie forestière) avait été transmis à l'éditeur précédent longtemps avant la fin de l'année.

C'est pour la même raison que « l'état des agents forestiers supérieurs de la Suisse romande » contient quelques inexactitudes et omissions. On n'y voit pas figurer le nom de M. A. Remy, comme inspecteur cantonal des forêts de Fribourg, et pas davantage de celui qui a succédé au regretté A. Pillichody, indiqué comme étant encore en fonction. Tandis que, dans le canton de Berne, M. F. Gascard qui, depuis tantôt deux ans, n'appartient plus à l'administration forestière, y est encore mentionné à titre d'inspecteur adjoint.